

## Réunion n°2 : jeudi 4 juin 2020 à 20h30

Réunion à la salle des fêtes.

Tous les conseillers sont présents (15)

*Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du jeudi 20 février 2020 et du mercredi 27 mai 2020, à l'unanimité (15).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Attribution des adjoints (pour information)

- ✓ 1<sup>er</sup> adjoint, Christian Colombet : toute délégation du Maire, voirie, réseaux et bâtiments
- ✓ 2<sup>nd</sup>e adjointe, Pascale Bonnet : finances, élections, social
- ✓ 3<sup>ème</sup> adjoint, Sylvain Reboulet : environnement, communication interne externe/ Animation
- ✓ 4<sup>ème</sup> adjoint, Stéphane Gonthier : école, bâtiments

#### Délégations

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu lors du conseil municipal suivant.

##### Conseil communautaire : Communauté d'Agglomération Arche Agglo

1 délégué, 1 suppléant. Les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions de travail de l'Agglo.

Candidat titulaire Jacques Pochon. Le Maire candidat précise qu'il participe au conseil des Maires et qu'il participera à la commission finances.

Candidat suppléant Sylvain Reboulet. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes SIA : 3 représentants par commune, proposés à Arche Agglo. Il n'y a pas de suppléant. Candidats : Christian Colombet, Jacques Pochon et Damien Bogiraud. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

Syndicat Intercommunal Eaux de la Veauve SIEV : 2 représentants proposés à Arche Agglo. Il n'y a pas de suppléant.

Candidats : Christian Colombet et Damien Bogiraud. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED : La commune est représentée au sein du collège, groupe A, des collectivités dont la population est inférieure à 2.000 habitants. 2 représentants sont à élire. Il n'y a pas de suppléant. Les membres élus de ce groupe élisent ensuite 1 délégué par tranche de 5.000 habitants, limité à 7.

Candidats : Pascale Bonnet et Guillaume Tattu. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

##### Conseil d'école du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bren Marsaz Chavannes RPI :

2 représentants par commune. Il n'y a pas de suppléant. Candidats : Stéphane Gonthier et Jacques Pochon.

*Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

Syndicat d'Irrigation de la Drôme SID : 1 représentant par commune avec un suppléant. Il siègera au comité de territoire. Les membres élus des comités de territoire élisent ensuite 2 délégués au comité syndical du SID.

Candidat titulaire Lionel Melquiond, candidat suppléant Loïc Perrier. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Nomination référent communal « ambroisie » :

La Préfecture demande aux communes de nommer un élu référent chargé de réaliser un repérage précis de la présence d'ambroisie sur le territoire, de sensibiliser les habitants et d'obtenir l'arrachage de la plante.

Candidat Lionel Melquiond. *Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Commissions municipales

Principe de fonctionnement : Les commissions se réunissent à la demande du Maire ou du responsable de la commission. La commission propose des activités, des actions, des projets, des travaux à réaliser... Le responsable se charge de collecter les informations, de solliciter les chiffrages nécessaires en contactant les artisans, les entreprises, en rencontrant des partenaires... Une synthèse est présentée au Maire et adjoints avant le conseil. La décision finale est prise par le conseil municipal. Il est souhaité que les commissions accueillent des non élus quand cela est possible.

#### A – Commissions se réunissant à intervalle régulier ou irrégulier

Possibilité de solliciter des « non élus ».

##### Commission scolaire (école, cantine et garderie) :

Membres : Stéphane Gonthier responsable, Jacques Pochon, David Bernard, Aurélie Pral, Déborah Garcia.

##### Commission voirie, réseaux humides, réseaux secs : entretien et investissement sur les routes et chemins communaux, assainissement, eaux pluviales, électricité, téléphonie, internet, éclairage public :

Membres : Christian Colombet responsable, Jacques Pochon, Guillaume Tattu, Loïc Perrier, Lionel Melquiond. 1 réunion annuelle.

##### Commission urbanisme : étude des permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, PLU

Membres : Sylvain Reboulet responsable, Jacques Pochon, Guillaume Tattu, Stéphane Gonthier. Réunions fréquentes. [Prochaine commission prévue le mercredi 10 juin à 19h.](#)

##### Commission électorale : mise à jour des listes électorales

Membre : Pascale Bonnet responsable et 2 électeurs à identifier. Préparation secrétaire de Mairie et Maire. 1 réunion annuelle.

##### Commission finances : élaboration des budgets de la commune, imposition, analyse des comptes

Membres : Pascale Bonnet responsable, le Maire et les autres adjoints, Damien Bogiraud, Loïc Perrier, Guillaume Tattu, Aurélie Pral.

Participation de la secrétaire de Mairie. 1 réunion annuelle.

Réunion de cette commission prévue [le mercredi 17 juin à 18h30](#) à la mairie : Préparation du budget 2020.

Commission environnement : étang du Mouchet, contrat de rivière, déchets, propreté, fleurissement, sentiers... Membres : Sylvain Reboulet responsable, Jacques Pochon, Malaurie Feydet, Emmanuelle Garnier, Loïc Perrier, Déborah Garcia, Stéphanie Palué Charra. 1 réunion annuelle.

Commission communication / animation : site internet, lien presse locale, élaboration du journal nouvel an, nouveaux arrivants, cérémonies : Membres : Sylvain Reboulet responsable, Jacques Pochon, David Bernard, Stéphane Gonthier, Guillaume Tattu, Emmanuelle Garnier.

Commission du personnel : recrutement, rémunération : Membres : Pascale Bonnet responsable, Jacques Pochon, Stéphanie Palué Charra, Guillaume Tattu, Loïc Perrier, Christian Colombet.

Commission sociale : Membres Pascale Bonnet responsable, Stéphanie Palué Charra, Déborah Garcia, Malaurie Feydet.

## **B – Commissions ponctuelles**

Commission d'Appel d'Offres : A définir si nécessité.

Commission Bâtiments communaux : travaux d'entretien et investissements : Sera défini selon les besoins.

### **Délégations consenties au Maire pour la gestion des « menues » dépenses :**

Le percepteur nous conseille d'installer cette délégation pour faire face aux nécessités de la réglementation comptable et assouplir le fonctionnement de la Mairie au quotidien. Les dépenses restent encadrées par le budget. Cela concerne toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, les avenants, les contrats d'assurance, les indemnités de sinistre, la délivrance et la reprise des concessions de cimetière, les dons et legs, les frais et honoraires des notaires, avocats, huissiers, experts, les reprises d'alignement, les conséquences des accidents touchant les véhicules municipaux. Une limitation est instaurée pour les sommes à engager, montant de 5.000€.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

### **Indemnités du Maire et des Adjointes :**

Le Maire et les adjoints consacrent du temps à l'exercice de leurs missions. Le Maire a une responsabilité spécifique. La loi fixe le montant de l'indemnité de fonction du Maire et recommande un montant d'indemnité de fonction pour les adjoints, selon des tranches de population. La Commune de Chavannes appartient à la tranche 500 à 999 habitants. Le taux de base Maire est de 1567€ brut mensuel, le taux de base adjoint est de 416€ brut mensuel. Ces taux ont été revalorisés, il y a quelques années afin de soutenir l'investissement et la responsabilité des élus des petites communes. Sur cette base, le coût global s'élève à 40.300€. Cela correspond à la charge annuelle d'un responsable d'équipe à temps complet. Le conseil municipal vote les indemnités. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Dans le cas du Maire, à sa demande et uniquement avec l'accord du Conseil Municipal, il est possible de réduire le montant de l'indemnité. Cette disposition est aussi récente. Pour les adjoints, la loi n'impose pas cette procédure. Le Maire propose et le conseil décide.

La plupart des communes applique les taux bruts sans réduction. La commune de Chavannes, historiquement, est partie sur une base d'indemnité basse. La part de bénévolat était grande. Le Maire précise qu'à Chavannes, les frais de mission des membres de l'exécutif (déplacements, téléphone, internet, informatique, assurance élu...) sont pris sur ces indemnités.

Le Maire demande la réduction de l'indemnité au taux de base pour la ramener à 1200€ Brut afin de moins peser sur les comptes de la commune. Cette baisse correspond quasiment à l'indemnité d'un adjoint. Il propose que l'indemnité des adjoints soient de 404€ brut, soit quasiment l'indemnité de base. L'enveloppe globale s'élèverait à près de 34.000€, montant inférieur aux indemnités recommandées mais supérieur à ce qui s'est pratiqué durant le mandat précédent.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité (15) la réduction d'indemnité du Maire portée à 1200€ brut.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité (15) le montant proposé d'indemnité aux 4 adjoints, soit la somme de 404€ brut.*

### **Dénomination de rue :**

Dénomination de l'impasse desservant les 6 maisons du lotissement « L'Orée du bois » ?

Proposition « Impasse de l'Orée du bois ».

*Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).*

### **Limitation tonnage des véhicules passant sur la digue de l'étang :**

Cette digue est constituée de matériaux fragiles et instables. Il est proposé de limiter le tonnage des véhicules passant sur cette route à 7,5T. L'interdiction concernerait le tronçon : carrefour avec la RD309 Route de Chantemerle les Blés – aire de stationnement du site de l'étang. Après débat, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal pour un examen plus approfondi.

## **2 - Informations :**

### **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Elle est composée de 6 représentants titulaires (6 suppléants) en dehors du Maire, Président de la CCID. Les membres sont désignés par la Préfecture parmi une liste proposée par la commune comprenant le double de propositions.

Présentation de son rôle. Désignation des membres lors du prochain conseil municipal.

### **Communauté d'Agglomération Arche Agglo :**

Conseil d'agglomération du 26 février 2020 : HABITAT : Avenant n°1 convention partenariale avec le CD26 sur l'aide à la production de logements sociaux ; FINANCES : Budgets primitifs 2020, attribution de fonds de concours, engagement des dépenses 2020 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Champagne Tournon acquisition foncière, ZA Vinays Pont de l'Isère cession à l'entreprise ATF ; RESSOURCES HUMAINES : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions,, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP ; ADMINISTRATION GENERALE : Avis sur l'adhésion de la CC du Crestois et du Pays de Saillans au SYTRAD, Adhésion de Chantemerle les Blés au Syndicat Mixte Numérien, marché de fournitures administratives, statuts du syndicat mixte Ay Ozon, cession de tablettes numériques ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Acquisition foncière à Charmes sur Herbasse et paiement d'une indemnité d'éviction, charte éco quartier pour la requalification de la friche ITDT, opération de revitalisation de territoire, PLU de Crozes Hermitage, collège de Mercuriol Veunes convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le CD26 ; EAU et ASSAINISSEMENT : Contrat de délégation de service public DSP pour l'exploitation des services d'eau et assainissement, avenants de transfert et d'assujettissement de la TVA de part « collectivités » des redevances ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : Convention cadre du contrat de transition écologique volet « agriculture alimentation » avec la CD07 et la chambre d'agriculture 07, digues de Tain marché de travaux, contentieux Bouterne, Convention avec Tournon sur Rhône pour l'entretien des digues ; GESTION des DECHETS : Refacturation aux communes de travaux de déploiement et de création d'îlots de propreté ; ASSISTANCE AUX COMMUNES : Convention de soutien technique aux communes, service de mise à disposition de véhicules, de matériels et d'agents 2020 ; SERVICE A LA POPULATION CULTURE : Médiathèques marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; TRANSPORT : Avenant n°1 convention délégation avec la Région Auvergne Rhône Alpes, marché transports scolaires, marche « le bus », mise à jour du règlement des transports scolaires, fixation des conditions ouvrant droit au versement transport.

Absence de conseils d'agglomération depuis.

### **Conseil d'école**

Réunion du 10 mars : Ordre du jour

Aide aux devoirs, projet ski pour les CE2 de Chavannes, le stationnement devant l'école de Chavannes (mot à produire par les enfants à poser sur les parebrises), prise en charge des enfants de parents séparés, la réduction des déchets à la cantine, prévision d'effectifs rentrée 2020 (185, stabilité), équipement tablettes numériques dans les écoles, projets 2019-2020 dans les écoles, demande de travaux pour l'école de Bren, prochain conseil d'école 22-06 à Marsaz, fête de l'école 26-06, remerciements.

Réunion du 26 mai : Ordre du jour

La réouverture des écoles depuis le 12 mai, organisation pédagogique, fonctionnement des garderies, cantine et transport scolaire.

**Urbanisme : Commission urbanisme mercredi 1<sup>er</sup> avril à 18h30 puis le 15 mai. Nouvelle commission prévue le 10 juin à 19h**

Demande : Permis de Construire PC de M. Damien Charignon et de Mme Alice Rochegue, pour la construction d'une maison, lot n°2, au lotissement « l'Orée du bois ». PC de M. David Laloyaux et de Mme Mélanie Poumailloux, pour la construction d'une maison, lot n°3, au lotissement « l'Orée du bois ». PC de Mme Astier et M. Migali, pour la construction d'une maison, lot n°7, au lotissement les Moissons. PC de Mme Pamela Fornalik et M. Adrien Gensel, pour la construction d'une maison, lot n°14, au lotissement les Moissons. Déclaration préalable DP de M. et Mme Delolme pour la réalisation d'une piscine, chemin des sables. DP de M. Chatelus pour la création d'une pièce supplémentaire à leur maison, impasse de Bousselin. DP de M. Nicolas Margier et Mme Marie Laure Terraes, pour la construction d'un abri voiture, impasse de Bousselin. PC de Mme Abry Rasamimanana Anita, pour la construction d'une maison, lot n°1, lotissement les Moissons. PC de M. Chalaye Quentin et de Mme Nodin Lucie, lot n°5 Lotissement des Moissons. DP de M. Jonathan Dextrait, pour rénovation d'une ancienne maison, rue du Puits (nouveau dépôt).

Accord : Déclaration Préalable DP de Mme Maelle Thirouin pour la construction d'une piscine et de son local technique, 134A rue de la salle des fêtes.

**Divers :**

Logement communal disponible au 96C rue du presbytère au 1<sup>er</sup> juin 2020, loué au 1<sup>er</sup> juillet à Mme Corinne Buisson.

Intervention auprès de la Copropriété du Château du Mouchet pour retrait des arbres menaçant de tomber sur le chemin de l'étang.

Prochain conseil municipal, le jeudi 25 juin à 20h30, à la salle des fêtes.